

situation dans laquelle les secteurs urbains paieraient pour les secteurs situés en bordure de la ceinture verte, qui prennent de l'expansion et qui sont actuellement desservis dans une grande mesure par l'Hydro Ontario. Le gouvernement fédéral a adopté une politique qui accorde des subventions aux municipalités de la région de la Capitale nationale pour les dédommager de l'augmentation du coût des services qu'entraîne la présence de la ceinture verte. Si une commission régionale était créée, son premier souci devrait être d'obtenir l'aide du gouvernement fédéral en vue de maintenir des tarifs raisonnables pour l'électricité ou encore, d'établir une échelle particulière de tarifs en vertu de quoi les abonnés commerciaux de la ceinture verte paieraient beaucoup plus cher. Ces tarifs devraient être établis de façon à compenser tous les coûts excédentaires d'abonnés de la ceinture verte comme les institutions gouvernementales et l'industrie privée qui utilisent les terres de la ceinture verte. Il y a lieu de modifier en conséquence les lois pour autoriser l'établissement de tarifs qui permettraient d'agir dans ce sens.

Finalement, le présent rapport a à peine abordé les problèmes qui devront être résolus dans l'établissement d'un réseau hydro-électrique régional qui coûtera moins cher à nos abonnés et leur fournira un service plus efficace. Avant qu'une décision ne soit prise, des personnes qualifiées devront mener une étude en profondeur à ce sujet.

9. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Il est donc conclu que:

Le Président de la Commission Hydro-Électrique du Toronto de Niagara
Martin J. Montague.